



MUNICIPALITÉ DE BERRY

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ABITIBI
MUNICIPALITÉ DE BERRY

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BERRY MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, de la susdite municipalité.

QUE le conseil de la Municipalité de Berry a adopté, lors de sa séance tenue le 31 mars 2026, une résolution par laquelle le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 est modifié comme suit:

QUE la séance ordinaire prévue initialement le 5 mai 2026 est déplacée le 12 mai 2026:

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister à ces assemblées publiques ainsi que les autres dont les dates demeurent inchangées au calendrier 2026.

Donné à Berry ce 1^e avril 2026

Marie-Ève Strzelec DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420 du code municipal)

Je, soussignée, Marie-Ève Strzelec, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Berry certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en respectant les modalités de publication prévue au règlement # 175. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1^{er} jour d'avril 2026.

Marie-Ève Strzelec DMA
Directrice générale et greffière-trésorière